

**Nouveau :**

## **Certificat de formation complémentaire en médecine de l'addiction**

**La médecine de l'addiction est désormais reconnue comme une discipline médicale. Depuis le 1er janvier 2018, il est possible d'obtenir une certification FMH sous forme de certificat de formation complémentaire (CFC). Elle est destinée aux médecins issus de toutes spécialités qui ont un intérêt particulier pour la médecine des addictions. La certification sera délivrée par la Société suisse de médecine de l'addiction (SSAM).**

Le système de santé suisse doit pouvoir proposer aux institutions spécialisées résidentielles ou ambulatoires, ainsi qu'aux unités hospitalières, des cadres dont le niveau de compétence assure une qualité de traitement optimale. Forte de ce constat, la SSAM a mis sur pied une certification FMH sous forme d'un CFC qui permettra d'apporter, par une formation structurée et contrôlée, les garanties de qualité souhaitées et de répondre à ces besoins.

Outre la formation théorique, la formation pratique dure un an et doit être accomplie dans un établissement de formation post-graduée reconnu par la SSAM. Selon leur expérience clinique dans le domaine des addictions, les médecins de toutes spécialités peuvent demander la reconnaissance directe ou partielle de leur activité pour obtenir le CFC.

**Informations détaillées et adresse de contact sur [www.ssam.ch](http://www.ssam.ch)**